



CSAL du 2 février 2022 Déclaration liminaire de élus

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat d'objectifs et de moyens, le Directeur général a souhaité, en parallèle de la discussion initiée avec les organisations syndicales nationales, que les directions locales engagent une concertation avec les représentants des personnels. Les organisations syndicales des Finances Publiques ne sont pas dupes du caractère artificiel de cette énième concertation et de ce que, in fine, la Direction générale fera de leurs analyses. Toutefois, puisque vous nous demandez d'exprimer notre avis sur le document support de cette concertation, nous vous adressons nos observations. Elles seront sans doute assez proches de celles formulées par nos représentants nationaux lors du groupe de travail du 10 janvier 2023.

Le COM comporte un volet budgétaire et un volet stratégique. Quel est donc notre étonnement de nous retrouver invités à phosphorer sur le second sans disposer de la moindre indication sur le premier, alors qu'il est, au moins dans ses grandes lignes, finalisé depuis août dernier. Il faut souligner sur ce point que comme à l'accoutumée, l'administration raisonne à l'envers, les moyens étant arrêtés avant même que ne soit aboutie la réflexion sur les besoins des usagers de la DGFIP. Nous vous invitons donc à nous communiquer la feuille de route budgétaire de ce COM qui déterminera les marges de manœuvres laissées à la direction générale.

Le document mentionne ensuite 7 axes stratégiques sans établir la moindre hiérarchie. Existe-t-il des priorités parmi eux ?

Un élément fait par ailleurs cruellement défaut : la revalorisation des carrières et de l'indemnitaire. Or s'il est un point qui faisait consensus dans la restitution du grand remue méninges, c'est bien celui-là. Cet aspect a toute sa place dans un contrat d'objectif et de moyens. À moins que la direction générale, ne souhaite pas tenir compte de cette aspiration des agents qui figure dans toutes les enquêtes organisées pour appréhender leurs attentes. C'est pour nos organisations syndicales une urgence absolue !

Dans son rapport sur le bilan du COM 2020-2022, l'inspection générale des finances préconise que la DGFIP mette « à profit la période qui s'ouvre pour développer une vision prospective de ses missions, de ses métiers et de son organisation ». Peut-être sera-t-elle mieux entendue que nos organisations qui réclament depuis plusieurs années maintenant, une réflexion sur l'avenir des missions, des structures et des emplois s'appuyant sur un bilan contradictoire des réformes intervenues à ce jour et leur impact sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail des agentes et des agents. Sans être exhaustif, il en va notamment de l'avenir des services des impôts des particuliers, du contrôle fiscal, du rôle des services des impôts des entreprises et de l'impact de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics sur l'exercice du contrôle de la dépense publique et du recouvrement.

Enfin nous réitérons l'urgence d'élaborer un schéma directeur pour l'informatique à la DGFIP incluant, la question du recrutement, de la formation, du périmètre des missions des collègues de la

sphère informatique. Nous réaffirmons notre revendication d'une ré-internalisation de la conduite et du développement des projets applicatifs.

De manière plus anecdotique, nous dénonçons les poncifs utilisés dans le document. S'agissant de l'attractivité, au-delà du vocable « nouveaux talents », qui relève plus des stéréotypes d'une mauvaise émission de télé-réalité, il faudrait peut-être se préoccuper d'abord de conserver l'ensemble des compétences existantes et donc des personnels appartenant au collectif DGFIP. Nombreux sont les exemples d'entreprises publiques assurant un service public qui souffrent aujourd'hui du départ de leurs agents après qu'elles aient dynamité les statuts !

Par ailleurs, l'attractivité de la DGFIP ne dépend pas d'une mauvaise publicité de la consternante « marque DGFIP » mais bien de la question du niveau de rémunération, des carrières et de l'intérêt et de la qualité de l'exercice des missions ! Au regard des contraintes notamment géographiques qui pèsent sur les fonctionnaires, comment voulez-vous attirer des candidats aux concours quand la rémunération en début de carrière peine à dépasser le SMIC et que leur perspective de carrière est limitée ? Nous rappelons que désormais les 7 échelons du premier grade de la catégorie C sont à l'indice 353 soit durant les 9 premières années de carrière !

La communication est un métier ! Elle est contre-productive quand elle ne repose sur aucune réalité tangible !

Enfin, suite aux journées de grève et de manifestations des 19 et 31 janvier qui ont connu un succès historique, les organisations syndicales réaffirment leur opposition farouche au projet de réforme des retraites et demandent son retrait pur et simple.

Malgré cette mobilisation massive le gouvernement s'entête à nous faire croire que la nouvelle contre-réforme des retraites serait nécessaire, utile et juste pour sauver notre système par répartition. Selon lui, allonger le temps de travail serait la seule solution pour financer les retraites. C'est un mensonge et le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) le dit lui-même : il n'y a pas de souci majeur de financement des retraites !

Derrière ce mensonge se cache une autre réalité, celle de réduire les dépenses publiques sur le dos des salarié·e·s et cette contre-réforme permettra de compenser la baisse des impôts de production des entreprises comme l'a indiqué le gouvernement français dans ses engagements à la Commission Européenne et dans le budget 2023 !

Cette contre-réforme permettrait de dégager 8 milliards d'euros par an dès 2027, n'y a-t-il pas un autre moyen que de le faire que sur le dos des salarié·e·s ?

Petite comparaison non exhaustive :

- Suppression de l'ISF : perte de 3 milliards d'euros par an pour les recettes de l'État.
- Instauration de la Flat tax sur les revenus financiers : perte de 900 millions par an.
- Fraude et évasion fiscales : entre 80 et 100 milliards par an.
- Cadeaux fiscaux et aides publiques : environ 160 milliards par an, environ 1/3 du budget de l'État, soit 3 fois plus qu'il y a 20 ans.
- Baisse des impôts sur les sociétés entre 2018 et 2022 : 30 milliards.
- Réduction des cotisations sociales patronales : + de 350 milliards d'euros depuis 2018.
- Niches fiscales : 90 milliards.

On le voit, de l'argent il y en a pour financer nos retraites et plus encore. Ce sont des choix politiques, économiques et de partage des richesses !

Rennes, le 2 février 2023